

que cette somme représente la dépense totale, et qu'il reste un excédent de plusieurs millions. Cela semble indiquer qu'il est en quête de nouvelles sources de dépenses qui lui permettraient de disposer de tout l'excédent.

Cependant, le ministre des Finances pourrait se tromper sur le chapitre de ses gros excédents. Il a déjà été dans l'erreur. On remarquera que le ministre des Finances se livre à des calculs très serrés. Il aurait pu laisser les deux sous de côté et diminuer un peu le coût de l'entreprise; mais, en honnête homme, il a tenu compte des deux sous et cela donne naturellement un semblant d'exactitude à son estimation. Il y a lieu de dire que le ministre des Finances est un habile calculateur. Je lisais ces jours derniers dans un journal que, lorsque l'honorable ministre faisait partie du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, il publiait constamment des données statistiques pour prouver qu'il économisait beaucoup d'argent, mais que, lorsqu'il abandonna son portefeuille, il laissa derrière lui une dette de plusieurs millions de dollars, bien qu'il eût donné à la population l'assurance que la province n'était pas endettée.

Sa carrière au ministère des Finances à Ottawa, offre également beaucoup d'intérêt. Il nous annonce toujours de forts excédents et, bien qu'il déclare que les recettes l'emportent sur les dépenses par 12 à 13 millions de dollars, il augmente chaque année le chiffre de la dette publique.

Si ses calculs concernant le coût de l'entreprise reposent sur la même base que ses autres opérations arithmétiques, ne ferons-nous pas mieux de les faire vérifier par d'autres avant de nous fier aux chiffres qu'il mentionne?

Quand je songe au chiffre de \$13,000,000 ou à l'estimation encore plus faible de \$11,512,327.02, je ne puis m'empêcher de croire que le premier ministre et le ministre des Finances supputent l'intérêt sur une somme fictive. Ils ignorent, ils ne sauraient connaître ce que coûtera l'entreprise. Si on peut se fier comme je le pense aux déclarations des deux ministres sortis du cabinet, il est impossible de calculer la dépense probable. Tous deux ont consacré plus de temps à l'étude des moyens de transport que tous les autres ministres pris ensemble, et ils déclarent que le gouvernement ne possède pas, à l'heure qu'il est, de renseignements sur lesquels on puisse baser une estimation. Mais, ce que le ministre des Finances, le premier ministre et leurs collègues semblent oublier, c'est que leurs \$13,000,000 ne paieront que l'intérêt pendant la construction de la voie ferrée. Il faudra sept ans pour la construire. En outre, pendant les sept années suivantes, le Grand-Tronc-Pacifique ne paiera pas l'intérêt, si bien que le gouvernement déboursa \$26,000,000 au lieu de \$13,000,000, en supposant que les calculs soient exacts. Il est impossible de le savoir avant la fin des travaux et

M. BIRKETT.

l'addition de toutes les dépenses. Je suis porté à croire que le leader de la Chambre n'a tenu aucun compte du coût de la construction du chemin qui s'élèvera à \$11,512,327.02 au moins ou à \$138,800,000 au plus. Ces \$13,000,000 ne représentent-ils pas l'intérêt sur le coût probable de la ligne? Autrement, le premier ministre ou quelques-uns de ses partisans pourraient fournir au chef de la gauche les renseignements qu'il a si souvent demandés. A maintes reprises il s'est enquis du coût probable du chemin. à dix millions de dollars près et pas un seul d'entre eux n'a tenté de lui répondre. Ils ignorent si les dépenses s'élèveront à \$138,000 ou à \$238,000,000. L'intérêt représentera peut-être le double de ces treize millions de dollars; nous ne le saurons qu'après le parachèvement des travaux.

Le chemin construit, que fera le gouvernement? Il se propose d'en faire don à une riche corporation qui, si je suis bien renseigné, doit déjà environ \$60,000,000 à l'Etat. Pendant les sept premières années, cette corporation ne paiera pas de loyer. Pendant les trois années suivantes, elle paiera 3 pour cent, si les recettes claires lui permettent de le faire. Autrement, ces 3 pour cent annuels seront ajoutés aux frais de premier établissement et la compagnie exploitera le chemin pendant cinquante ans moyennant un paiement annuel de 3 pour cent sur le coût de la construction.

L'arrangement sera aussi avantageux pour le pays que le marché que je vais décrire serait profitable pour un particulier. Un marchand dit à une compagnie: J'ai cent mille dollars valant de marchandises que je désire répandre dans un pays nouveau. Je sais que ce placement ne rapportera rien d'ici à sept ou dix ans. Il faudra attendre. Si vous voulez écouler mes marchandises, je n'exigerai rien de vous pendant les sept premières années. Tout ce que je vous demande c'est de vendre ces articles sans exiger des acheteurs des prix plus élevés que ceux qu'ils devraient payer aux Etats-Unis. Au bout de sept ans, si les profits réalisés sur la vente de ces marchandises vous le permettent, vous me paierez 3 pour cent pendant 3 ans sur le prix de revient. Sinon, à l'expiration des 3 ans, je prendrai en gage mes propres marchandises en garantie du paiement de l'intérêt et je vous laisserai ces marchandises aux mêmes conditions pendant le reste des 50 années. Voilà le marché de dupe que le gouvernement veut faire ratifier par la Chambre et approuver par le pays.

Le ministre des Finances a également fait un autre calcul. Si nous payions aujourd'hui \$8,853,502 nous pourrions faire couvrir par une importante maison de crédit la somme de \$11,512,327.02 à payer par versements annuels pendant la construction du chemin. Qu'on ajoute à cette somme \$224,246 d'intérêt et \$2,334,575, notre contribution au coût du pont de Québec. Ces trois item réunis vous donnent la